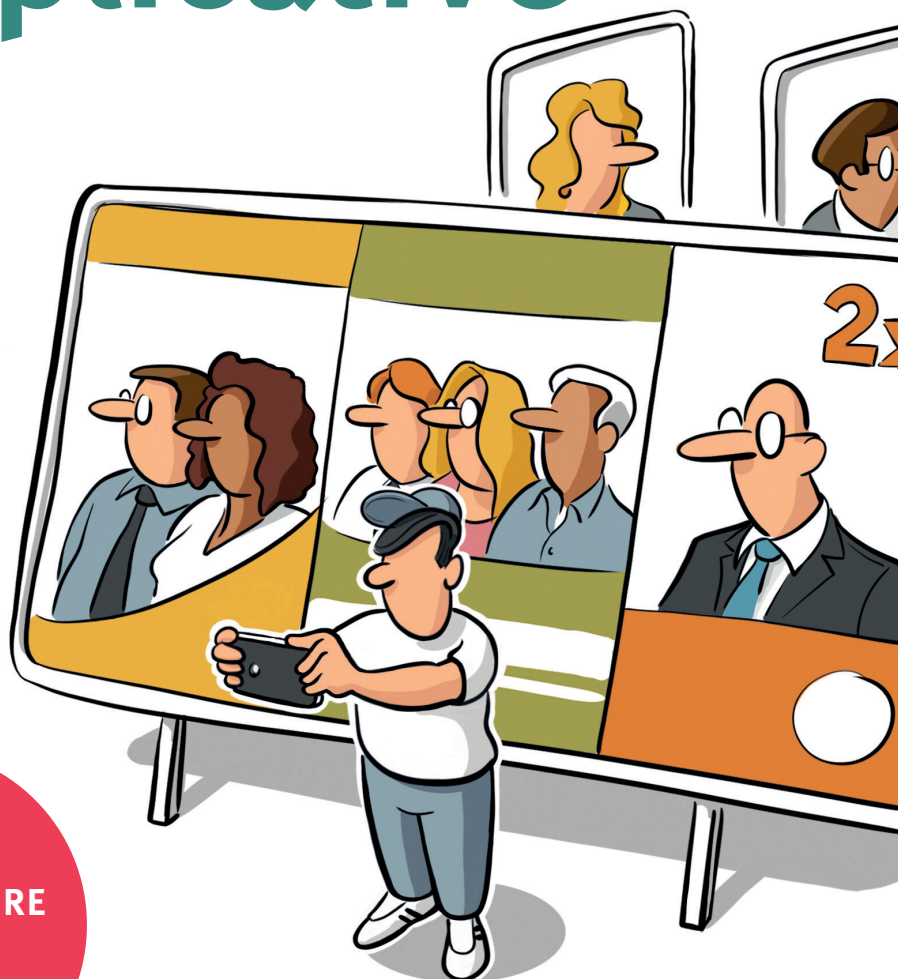


Notice explicative

ÉLECTION
DU CONSEIL
NATIONAL



20 OCTOBRE
2019



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundeskanzlei BK
Chancellerie fédérale ChF
Cancelleria federale CaF
Chanzlia federala ChF

Chère électrice, cher électeur,

Vous venez d'avoir 18 ans ou d'obtenir la nationalité suisse ? Alors vous ferez partie des quelque 400 000 personnes qui le 20 octobre prendront part pour la première fois à une élection fédérale. La présente notice se veut un guide – ou un rappel, si vous avez déjà voté – pour vous aider à remplir correctement votre bulletin électoral.

Pouvoir librement choisir ses représentants est un privilège : ne vous privez pas d'en faire usage.

Quelle que soit la couleur politique des candidats qui seront élus, les décisions qu'ils prendront nous toucheront tous. Alors allez voter pour les femmes et les hommes qui défendront le mieux vos idées !



Walter Thurnherr
Chancelier de la Confédération



En 2015, pour l'élection du Conseil national, les 5,1 millions d'électeurs ont pu choisir entre 3788 candidats, dont 1308 femmes et 2480 hommes.

Règles

Généralités

- Suivez les indications de votre commune et de votre canton.
- Écrivez à la main, de manière lisible.
- Attention aux délais.

Bulletins électoraux

- Utilisez impérativement un bulletin officiel.
- Pour le Conseil national, ne mettez qu'un seul bulletin dans l'enveloppe électorale.
- Votre bulletin électoral doit contenir au moins un nom valable.
- Inscrivez sur le bulletin uniquement les noms, prénoms et numéros des candidats. N'inscrivez rien d'autre, et ne signez pas non plus.

Candidatures

- Seuls sont valables les noms qui figurent sur les bulletins électoraux préimprimés.
- Écrivez toujours les noms et prénoms des candidats en toutes lettres, sans oublier le numéro correspondant. Les guillemets et autres mentions comme « idem » sont interdits.
- Vous pouvez inscrire deux fois un même nom sur le bulletin électoral (cumul), mais pas plus.
- Le nombre des noms qui figurent sur le bulletin électoral ne peut dépasser le nombre des sièges attribués à votre canton.

VIDÉO
EXPLICATIVE
SOUS CH.CH/
ELECTIONS2019/
VIDEO

Canaux de vote

- Vous pouvez voter par correspondance ou à l'urne.
- Si vous votez par correspondance, vous devez signer votre carte d'électeur (exception : canton de Bâle-Ville) et la renvoyer avec le bulletin.
- Attention aux délais : veillez à ce que l'enveloppe d'envoi parvienne à temps à la commune.
- La dernière occasion de voter est de vous rendre en personne au local de vote le dimanche du scrutin. Vérifiez les heures d'ouverture.

www.ch.ch/elections2019

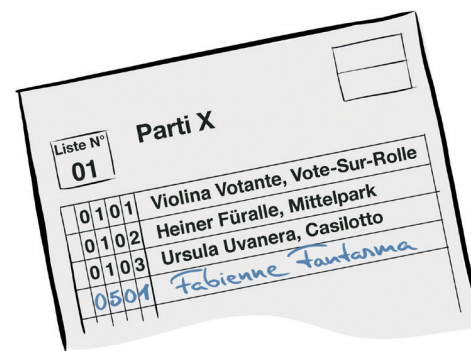
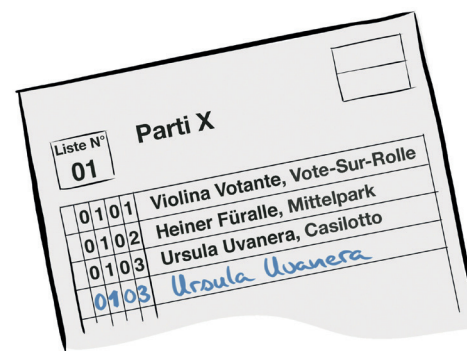
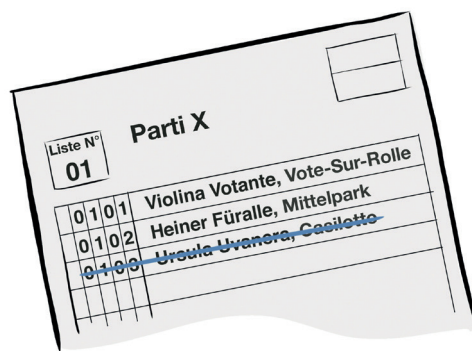
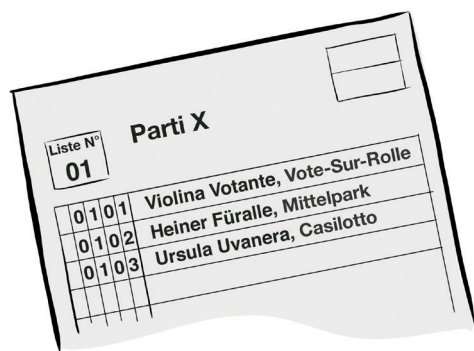
La plateforme électorale de la Confédération et des cantons vous propose :

- la vidéo explicative « Comment voter ? »
- des précisions sur les règles applicables
- des informations sur les élections 2019
- ce qu'il faut savoir sur le Parlement
- les résultats des élections.



Autrefois
fixé à 20 ans, l'âge de
la majorité civique (droit de
voter et d'élire) a été abaissé au
niveau national à 18 ans en 1991.

Bulletins électoraux



Bulletins électoraux préimprimés

Utiliser tel quel le bulletin électoral

Si vous glissez dans l'enveloppe un bulletin électoral préimprimé sans le modifier, le parti obtient autant de suffrages (suffrages de parti) qu'il y a de noms (suffrages nominatifs) et de lignes en blanc (suffrages complémentaires).

Modifier le bulletin électoral

1. Biffer : vous pouvez biffer le nom d'un ou plusieurs candidats figurant sur le bulletin préimprimé. Vous n'attribuez ainsi aucun suffrage nominatif aux candidats dont le nom est biffé. Les lignes où les noms ont été biffés sont des voix comptabilisées en faveur du parti – à moins que vous n'y inscriviez un autre nom.

2. Cumuler : vous pouvez inscrire à la main un nom figurant déjà sur le bulletin préimprimé (sans oublier le numéro correspondant). Le candidat concerné obtient ainsi deux voix. Un même nom ne peut figurer plus de deux fois sur le bulletin électoral. Les guillemets itératifs et autres mentions comme « idem » sont interdits.

3. Panacher : vous pouvez inscrire sur le bulletin électoral le nom d'un ou plusieurs candidats figurant sur d'autres listes. Ces candidats obtiennent ainsi un suffrage nominatif, et leur parti, un suffrage de parti.

Apparetements et sous-apparetements

Les partis et autres groupements politiques peuvent constituer des apparetements et des sous-apparetements pour accroître leurs chances de remporter un siège. Au moment du dépouillement, les voix obtenues par les partenaires de l'alliance sont d'abord additionnées, de façon à déterminer le nombre des sièges auxquels ils ont droit ; puis ces sièges sont répartis proportionnellement entre les partenaires de l'alliance. Sont alors élus les candidats qui remportent le plus de voix. Les apparetements et sous-apparetements sont signalés sur les bulletins électoraux.

CHAQUE
CANTON A SES
PROPRES BUL-
LETINS ÉLECTO-
RAUX.

Pour l'élection du
Conseil national de 2015,
422 listes électorales ont
été déposées, qui comptaient
71 apparetements et 104 sous-
apparetements.

Bulletins électoraux



Bulletins électoraux vierges

Inscrire le nom du parti

Si vous optez pour un bulletin vierge, vous pouvez inscrire en haut le nom et/ou le numéro du parti de votre choix. Les noms et les numéros des partis figurent sur les bulletins électoraux préimprimés. Votre bulletin devra contenir en outre le nom d'au moins un candidat (avec le numéro correspondant). Les lignes laissées en blanc seront comptabilisées comme des suffrages attribués au parti dont vous aurez inscrit le nom et/ou le numéro.

Ne pas inscrire le nom du parti

Si vous n'écrivez aucun nom ou numéro de parti dans les champs prévus à cet effet, les lignes laissées en blanc ne seront comptabilisées en faveur d'aucun parti. Elles seront donc perdues.

**VOUS POUVEZ
ÉGALEMENT CUMU-
LER ET PANACHER
SUR LE BULLETIN
VIERGE.**



Élection à la proportionnelle

Dans la plupart des cantons, les conseillers nationaux sont élus au scrutin proportionnel : les sièges sont d'abord répartis entre les partis en fonction du nombre de suffrages obtenus (suffrages nominatifs et complémentaires), puis attribués aux candidats qui ont totalisé le plus grand nombre de suffrages à l'intérieur de la liste.

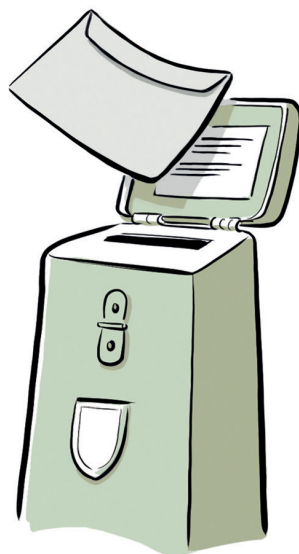
Un double record
a été enregistré à l'élection
du Conseil national de 2015 :
3788 personnes se sont portées
candidates dans les cantons à système
proportionnel, dont près de 35 %
de femmes.

Canaux de vote



Par correspondance

- Attention aux règles particulières à votre commune et à votre canton.
- Insérez le bulletin électoral dans l'enveloppe électorale (le cas échéant avec celui pour l'élection du Conseil des États) et collez-la.
- Signez votre carte d'électeur à l'endroit prévu à cet effet (exception : canton de Bâle-Ville).
- Placez la carte d'électeur et l'enveloppe électorale dans l'enveloppe officielle d'envoi. Dans certains cantons, l'enveloppe électorale fait également office d'enveloppe d'envoi.
- Glissez l'enveloppe dans une boîte aux lettres communale ou de la poste.
- Courrier A ou courrier B ? Tenez compte des délais d'envoi et, si nécessaire, veillez à un affranchissement suffisant.



À l'urne

- Le local de vote de votre commune est ouvert deux jours au moins sur les quatre qui précèdent le dimanche du scrutin.
- N'oubliez pas de prendre avec vous : l'enveloppe électorale contenant le bulletin électoral pour l'élection du Conseil national (et, le cas échéant, celui pour l'élection du Conseil des États), la carte d'électeur et une pièce d'identité.
- Attention aux heures d'ouverture de votre local de vote.

ATTENTION
AUX
DÉLAIS !



En ligne (canal non disponible pour les élections fédérales)

- Appliquant le principe qui veut que la sécurité prime la vitesse, la Confédération et les cantons s'attachent depuis plus de 15 ans à acquérir des expériences en matière de vote électronique. Une partie des électeurs ont déjà pu prendre part en ligne à une élection ou à une votation dans 15 cantons : plus de 300 essais ont déjà eu lieu à ce jour.
- Le vote électronique ne sera pas disponible pour les élections fédérales du 20 octobre 2019.

Depuis 1994,
la loi fédérale sur les
droits politiques impose aux
cantons d'autoriser, sans condition,
le vote par correspondance.

VIDÉO
« PARLONS DU
PARLEMENT » SOUS
PARLEMENT.CH

Chambre basse et chambre haute

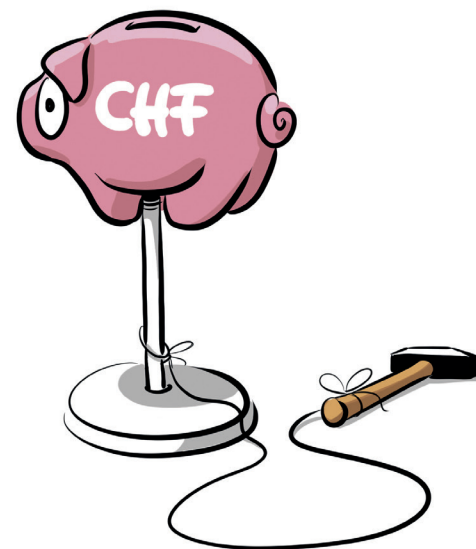
Le parlement suisse est constitué de deux chambres : le Conseil national (chambre basse : 200 sièges) et le Conseil des États (chambre haute : 46 sièges). Le Conseil national représente la population suisse, et le Conseil des États, les 26 cantons. Les deux conseils sont placés sur un pied d'égalité : tous les objets soumis au Parlement doivent être examinés et votés et par l'un et par l'autre, et leurs décisions doivent concorder pour entrer en vigueur.



Le Parlement ...

... vote les lois

Le Parlement a pour principale fonction de voter les lois. Il adopte les modifications constitutionnelles, avant que celles-ci ne soient soumises au peuple et aux cantons, ainsi que les lois, qui pourront ensuite faire l'objet d'une demande de référendum.



... adopte le budget

Le Parlement décide de l'affectation des recettes de la Confédération, par ex. pour l'AVS, la formation, la défense, les transports, l'agriculture, etc. Il contrôle d'autre part les dépenses qui ont été effectuées.



... élit le Conseil fédéral

Le Conseil national et le Conseil des États siègent ensemble, en « Chambres réunies », pour élire les sept membres du Conseil fédéral, le chancelier de la Confédération et les juges des tribunaux fédéraux.

52 % des électeurs
sont des femmes. Au Conseil
national, elles comptent 32 %
d'élues, au Conseil des États, 13 %.

Répartition des sièges

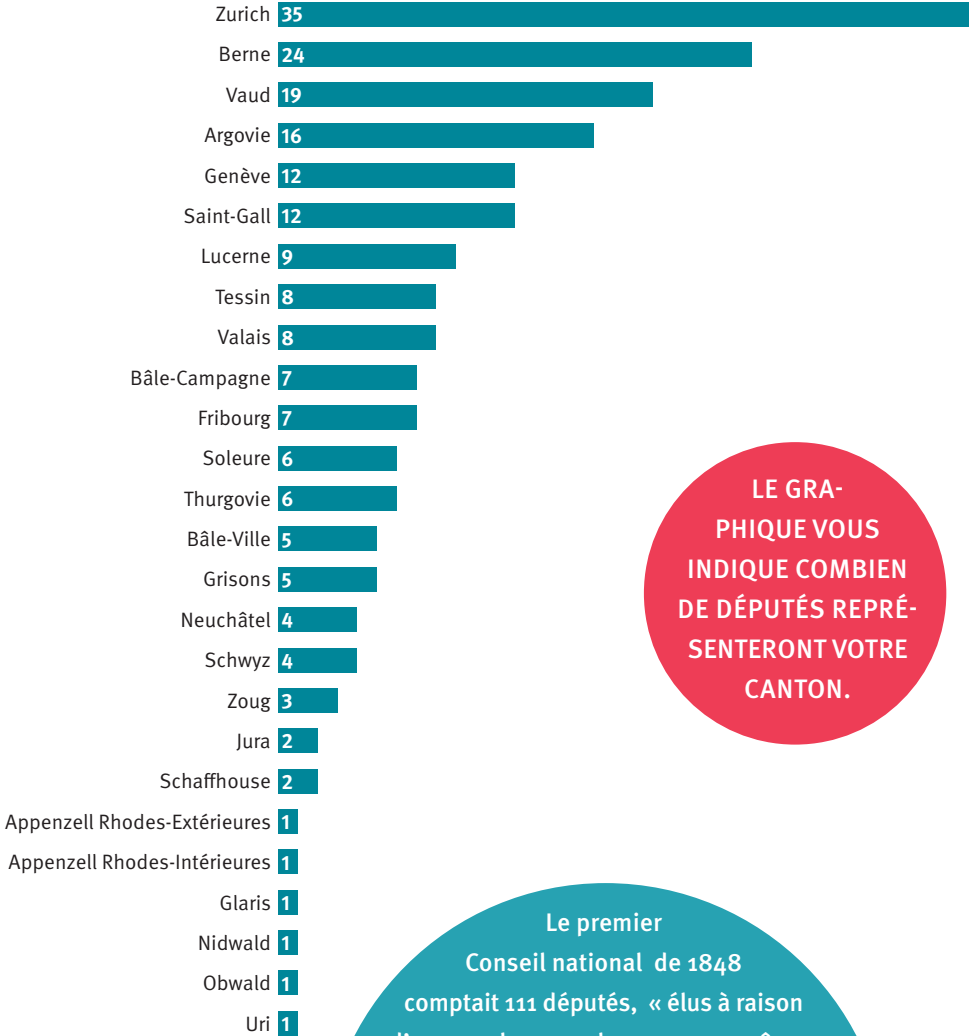


Le Conseil national compte 200 députés, répartis entre les 26 cantons proportionnellement à leur population. Tout canton a droit à un siège au moins. Il y a environ un conseiller national pour 42 000 habitants, en moyenne.

Cantons à système majoritaire

Les cantons qui, du fait de leur population, n'envoient qu'un seul député au Conseil national, élisent leur représentant au système majoritaire : est élu le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix.

Conseil national : répartition des sièges par canton 2019 – 2023



LE GRAPHIQUE VOUS
INDIQUE COMBIEN
DE DÉPUTÉS REPRÉ-
SENTERONT VOTRE
CANTON.

Le premier
Conseil national de 1848
comptait 111 députés, « élus à raison
d'un membre par chaque 20 000 âmes
de la population totale », précisait à l'époque
la Constitution fédérale. En 1963, le nombre
des députés a été fixé à 200.

Les partis politiques sont actifs à tous les niveaux, tant communal que cantonal et fédéral. Ils contribuent à la formation de l'opinion publique, recrutent des candidats pour les charges publiques électives, conduisent des campagnes d'initiative ou référendaires, et leur avis joue un rôle important lorsqu'un nouveau projet est envoyé en consultation.



12 partis présents au Conseil national

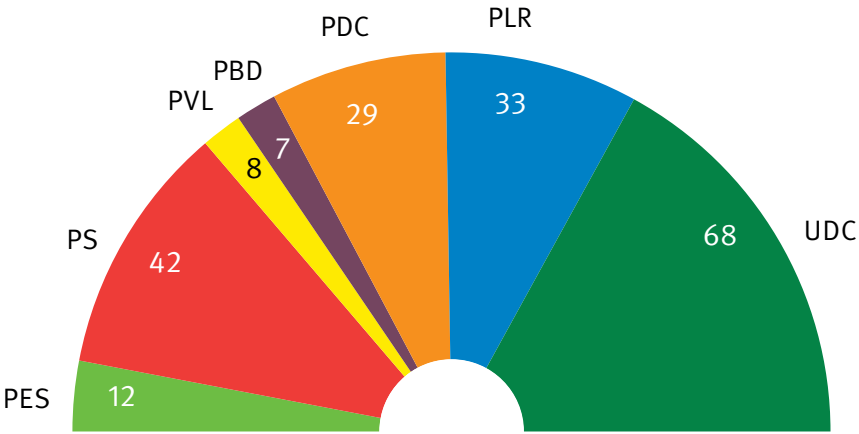
Le paysage politique de la Suisse se compose de nombreux partis, dont aucun ne détient la majorité absolue au niveau fédéral. À la fin de la présente législature 2015 à 2019, le Conseil national compte douze partis. Six d'entre eux sont également représentés au Conseil des États, et quatre, au Conseil fédéral.

Les partis représentés au Conseil national et qui sont à nouveau candidats se présentent brièvement aux pages 18 à 23. L'ordre de publication de ces autoportraits reflète de manière décroissante leur force numérique pour la législature 2015 à 2019.

Groupes

Le Parlement est organisé en groupes politiques formés de membres appartenant à un même parti ou à des partis de sensibilité proche. Au Conseil national, il faut être membre d'un groupe pour pouvoir siéger dans une commission. Plus un groupe compte de membres, et plus le nombre des sièges auxquels il a droit dans les commissions est important – de même que son influence au sein du Parlement.

Les groupes au Conseil national 2015 – 2019



Groupes	Partis	Conseil national	Conseil des États	Total
UDC	UDC, Lega, MCR, non-inscrits	68	6	74
PS	PS	42	12	54
Libéraux-Radicaux	PLR, Les Libéraux-Radicaux	33	12	45
PDC	PDC, PEV, PCS OW	29	14	43
Verts	PES, PdT	12	1	13
PBD	PBD	7	1	8
Vert'libéraux	PVL	8	0	8
		199*	46	245*

*1 siège actuellement vacant au Conseil national

Qu'ils soient de langue allemande, française, italienne ou romanche, les députés siègent ensemble, politiquement répartis en groupes depuis 1995.



Union démocratique du centre UDC

29,4 % part des suffrages (élections du CN 2015)
64 sièges au CN (13 femmes, 51 hommes)
5 sièges au CE (5 hommes)
2 membres du CF (2 hommes)

Pour une Suisse libre et sûre

L'UDC s'engage pour une Suisse neutre et indépendante et contre l'adhésion insidieuse à l'UE. L'immigration doit être limitée, afin que les travailleurs indigènes, notamment de plus de 50 ans, ne soient pas évincés. Le financement de l'AVS doit être assuré. Les abus dans le domaine des assurances sociales doivent être résolument combattus. L'UDC s'engage pour une Suisse sûre, par l'expulsion systématique des criminels étrangers et le durcissement du code pénal.

L'UDC défend des valeurs libérales et conservatrices. Nous luttons pour le particularisme helvétique, notre patrie, le pluralisme et la démocratie directe, la liberté et la responsabilité individuelle, la solidarité entre femmes et hommes et le dialogue intergénérationnel. Nous voulons que chacun puisse s'autodéterminer et profiter de son salaire.

www.udc.ch



Parti socialiste suisse PS

18,8 % part des suffrages (élections du CN 2015)
42 sièges au CN (23 femmes, 19 hommes)
12 sièges au CE (4 femmes, 8 hommes)
2 membres du CF (1 femme, 1 homme)

Pour toutes et tous, sans privilèges

Le PS s'engage pour le bien-être du plus grand nombre. Mais le chômage, la pression sur les salaires et les primes trop élevées d'assurance-maladie pèsent sur les ménages ; les femmes et les hommes ne sont toujours pas égaux dans les faits ; le réchauffement climatique nous menace toutes et tous. Pour plus de justice et de solidarité, nous avons besoin de votre voix.

Concrètement, nous nous engageons à garantir le droit à la formation et à l'emploi pour toutes les personnes vivant en Suisse. Aucun ménage ne devrait déboursier plus de 10 % de son revenu en primes d'assurance-maladie. Nous défendons l'égalité entre femmes et hommes. Nous luttons contre le réchauffement climatique : les investissements doivent privilégier les énergies renouvelables et se détourner des énergies fossiles.

Travail, santé, égalité et environnement : nous préparons notre pays pour l'avenir avec des projets concrets.

www.pssuisse.ch



PLR. Les Libéraux-Radicaux

16,4 % part des suffrages (élections du CN 2015)
33 sièges au CN (7 femmes, 26 hommes)
12 sièges au CE (12 hommes)
2 membres du CF (1 femme, 1 homme)

Avancer ensemble

Chères Suissesses, Chers Suisses,

Nous croyons en vous : vous devez pouvoir prendre vos décisions librement, sans contrainte. Chaque jour, nous luttons pour votre **liberté**, afin de vous permettre d'agir de façon responsable. Nous nous engageons pour vous toutes et tous. Nous n'opposons pas les villes aux campagnes, les riches aux pauvres, ni les jeunes aux seniors, la **cohésion** nous est chère : elle garantit une Suisse unie. Notre politique est axée sur le futur. Notre regard tourné vers l'avenir nous permet d'assurer la sécurité de l'emploi, mais aussi la prospérité pour tous – y compris pour les générations futures. Nous soutenons et encourageons le **progrès**.

Le PLR se bat pour une Suisse forte, souveraine – pour notre **patrie**. Saisissons ensemble nos chances, car c'est **ensemble que nous devons avancer**. Merci de votre confiance.

Petra Gössi, présidente du PLR, 2019

www.plr.ch



Parti démocrate-chrétien PDC

11,6 % part des suffrages (élections du CN 2015)
26 sièges au CN (7 femmes, 19 hommes)
14 sièges au CE (2 femmes, 12 hommes)
1 membre du CF (1 femme)

Liberté et solidarité.

Nous sommes le trait d'union.

Parti du centre, le PDC propose des solutions réalistes et constructives. Par notre politique en matière de santé nous nous engageons pour une médecine de qualité dans toute la Suisse, à un prix abordable. Notre initiative pour un frein aux coûts de la santé est le seul moyen efficace contre l'augmentation incontrôlée des primes. Sur le plan social, nous nous engageons pour garantir aussi aux générations futures des rentes convenables. Notre politique européenne et extérieure défend la souveraineté de la Suisse et l'accès aux marchés étrangers. Notre politique économique vise à créer des conditions-cadres favorables pour nos entreprises, responsables du point de vue social et environnemental. Par notre politique environnementale, nous nous engageons pour le climat et les énergies renouvelables. Notre politique migratoire promeut et exige l'intégration.

www.pdc.ch



Les VERTS

7,1 % part des suffrages (élections du CN 2015)
11 sièges au CN (7 femmes, 4 hommes)
1 siège au CE (1 homme)

Ici et maintenant : votons pour le climat !

Les VERTS sont le parti de l'environnement et de l'égalité. Nous nous engageons pour le respect du climat, la biodiversité et nos paysages. Pour nous, protéger notre environnement doit aller de pair avec une économie plus durable. Nous voulons une meilleure redistribution des richesses, des loyers et des primes maladie abordables, un commerce équitable et la promotion de la paix.

Protégeons le climat

Avec une économie verte et locale. Avec davantage de transports publics, de voies piétonnes et cyclables. Avec une agriculture proche de la nature. Avec des énergies renouvelables et de l'innovation.

Assurons l'égalité

Avec l'égalité salariale et un congé parental. Avec de bonnes formations, une forte protection des salaires et des rentes dignes. Avec le droit au mariage et à l'adoption pour toutes et tous.

Faisons barrage aux populismes

Avec une société ouverte et solidaire. Avec des droits humains garantis. Avec des libertés dans le respect des autres.

www.verts.ch



Parti vert'libéral Suisse PVL

4,6 % part des suffrages (élections du CN 2015)
8 sièges au CN (3 femmes, 5 hommes)

Créateurs d'avenir

La relation entre l'économie et l'environnement est au cœur de notre politique. Notre prospérité repose sur un environnement sain, une économie novatrice et des finances équilibrées. Afin de préserver les ressources naturelles pour les générations futures, nous nous engageons pour une croissance durable.

Des défis de taille, tels que la protection du climat ne peuvent être relevés que par un effort commun et coordonné au plan international. Les vert'libéraux s'engagent pour une Suisse ouverte et connectée au monde. Le développement des accords bilatéraux représente une immense chance pour notre pays. Par conséquent, nous nous opposons aux isolationnistes de droite et de gauche avec détermination.

Nous voulons vivre dans une société diversifiée qui met l'accent sur la liberté et la responsabilité individuelle. L'égalité entre femmes et hommes, le mariage civil pour tous et la conciliation entre famille et travail sont une évidence pour nous.

www.vertliberaux.ch



Parti Bourgeois-Démocratique Suisse PBD

4,1 % part des suffrages (élections du CN 2015)
7 sièges au CN (1 femme, 6 hommes)
1 siège au CE (1 homme)

PBD. Le juste milieu.

Pas de stars de la politique au PBD. Car les bonnes idées politiques nécessitent réalisme et objectivité. Nous abordons les problèmes avec lucidité. Au lieu de défendre obstinément nos positions, nous passons des alliances pour trouver des solutions consensuelles. Nous proposons des idées porteuses d'avenir pour une Suisse libérale et innovante.

Priorités

Nous voulons lier l'âge de la retraite à l'espérance de vie. Nous exigeons en outre un système de prévoyance-temps. Les proches aidants pourraient ainsi bénéficier en contrepartie de prestations de soins à un âge avancé.

Nous prenons le réchauffement climatique au sérieux. En tant que parti bourgeois, nous promouvons un tournant énergétique.

Nous sommes contre l'isolement et contre l'adhésion à l'UE.

Nous sommes pour la voie bilatérale.

Nous demandons de renoncer à exporter du matériel de guerre dans les pays en guerre civile et nous nous engageons pour une Suisse responsable.

www.bdp.info



Parti évangélique suisse PEV

1,9 % part des suffrages (élections du CN 2015)
2 sièges au CN (1 femme, 1 homme)

Par passion pour l'humain et pour l'environnement.

Pour la justice, la durabilité et la dignité humaine.

Le PEV s'engage depuis 100 ans pour une Suisse où il fait bon vivre, pour une cohabitation sociale de qualité et pour la protection de l'environnement.

Nos valeurs chrétiennes fondent notre politique pragmatique en faveur des familles, des personnes défavorisées ou des personnes avec handicap, et pour une économie éthique et responsable.

Concrètement, nous nous engageons pour :

- une politique environnementale résolue qui intègre la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité
- des multinationales responsables qui respectent les droits humains et les standards environnementaux
- une réforme de la prévoyance vieillesse équitable pour les générations futures
- l'accès pour tous aux soins palliatifs comme alternative à l'assistance au suicide
- la mise en place de conditions-cadres assurant la paix sociale et religieuse
- la lutte contre la traite des êtres humains et toute forme d'exploitation.

PEV – Pour les valeurs qui comptent, durablement.

www.evppev.ch



Lega dei Ticinesi LdT

1 % part des suffrages (élections du CN 2015)

2 sièges au CN (1 femme, 1 homme)

Un mouvement pour le peuple

- Non à l'adhésion insidieuse à l'UE
- Défense des valeurs de la Suisse
- Non à la libre circulation des personnes
- Priorité aux résidents à l'engagement
- Stop à l'immigration vers l'État social
- Défense du fédéralisme
- Expulsion des étrangers qui commettent des infractions ou qui abusent de notre système social
- Réduction des aides destinées à l'étranger et utilisation de l'argent ainsi économisé pour financer l'AVS
- Non au démantèlement progressif de l'armée
- Stop à la criminalisation des automobilistes
- Durcissement de la politique en matière d'asile
- Stop aux naturalisations faciles
- Non à l'augmentation de l'âge de la retraite

www.lega-dei-ticinesi.ch



Parti suisse du Travail –

Parti ouvrier et populaire PST-POP

0,4 % part des suffrages (élections du CN 2015)

1 siège au CN (1 homme)

Nos vies valent mieux que leurs profits !

Nous défendons les grandes causes, surtout celles des petits !

Après l'interdiction du PCS en 1939, le PST-POP a été fondé en 1944. Depuis, le PST-POP se bat pour les droits des personnes défavorisées de notre pays. La lutte parlementaire ne résoudra pas les problèmes du capitalisme, mais peut faire entendre les revendications de la population, des travailleuses et travailleurs, et permet des améliorations.

Nous revendiquons des droits égaux pour toutes et tous, l'égalité salariale homme-femme ainsi qu'un salaire minimum. Nous nous engageons également pour une écologie sociale et anticapitaliste dans laquelle la production agricole vise la souveraineté alimentaire et dans laquelle les travailleuses et travailleurs agricoles reçoivent des salaires adéquats. Une prévoyance vieillesse sûre, en transférant le deuxième pilier dans le premier et en augmentant les rentes AVS actuelles, est une priorité pour notre parti. Nous nous engageons également pour une caisse d'assurance-maladie publique dont les cotisations dépendent du revenu et qui inclut les soins dentaires. Nous exigeons également l'interdiction des exportations d'armes.

www.pst.ch



Mouvement Citoyens Genevois MCG

0,3 % part des suffrages (élections du CN 2015)

1 siège au CN (1 homme)

Ni gauche ni droite, Genève d'abord !

Le MCG est né d'un ras-le-bol envers des partis coupés des réalités d'aujourd'hui et enfermés dans les idéologies stériles d'autrefois. Nous ne sommes ni à gauche ni à droite mais au service du Citoyen, pour une politique sociale, une économie forte et une sécurité exemplaire.

Favorables à une profonde réforme de l'assurance-maladie, nous réclamons une révision des Accords bilatéraux. Face à la surconcurrence européenne et à l'afflux d'euro-frontaliers, nous voulons protéger les travailleurs résidents de notre pays, en leur accordant la priorité absolue, mais également nous veillons à donner la priorité aux petites et moyennes entreprises locales.

Nous réclamons une Suisse indépendante, souveraine et respectée dans une Europe des régions.

www.mcge.ch



Plateforme électorale de la
Confédération et des cantons

Elections 2019

ch.ch

Appli politique suisse : « CH info »



Conception, réalisation et édition :

Chancellerie fédérale suisse

info@bk.admin.ch

Conception graphique : Judith Zaugg

Illustrations : Tom Künzli

Commandes :

Office fédéral des constructions et

de la logistique OFCL

www.publicationsfederales.admin.ch

(N° d'article 104.025)

Bouclage : 3.7.2019